

Cadre d'intervention des adhérents auprès des familles syriennes

Introduction : L'Etat français s'est engagé auprès de l'Union Européenne à accueillir, sur la période 2016-2019, 10 000 personnes réfugiées de la Syrie, actuellement situées dans les campements de réfugiés en Turquie, Liban ou Jordanie.

L'association Un Toit Pour Tous à travers son Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) TERRITOIRES est chargée de la mise en œuvre de ce programme sur le département de l'Isère. Ce projet intitulé « Logement d'Attente pour Migrants en Isère (LAMI) » consiste, sur une période courant de fin 2016 au 31 décembre 2019, à mobiliser environ 88 logements auprès des bailleurs publics et du parc privé afin d'héberger un total de 350 personnes (adultes et enfants).

Rôle d'UTPT et de l'équipe des salariés affectée au projet :

- Un Toit Pour Tous recherche des logements répondant aux besoins de ces personnes dans le parc HLM, son propre parc et le parc privé.
- Un Toit Pour Tous accueille les personnes réfugiées à leur arrivée en France et les achemine vers leur logement.
- Un Toit Pour Tous est dans un premier temps locataire de ce logement et se charge avant l'arrivée des personnes réfugiées, de son ameublement et de l'ouverture des compteurs
- Pendant 12 mois, Un Toit Pour Tous assure un accompagnement global des personnes réfugiées avec l'appui de l'organisme de formation ALPES pour l'apprentissage du français.
- Ces personnes réfugiées reçoivent **un statut de séjour permanent** en France. En revanche, à leur arrivée, elles n'ont pas encore tous leurs droits ouverts. Un Toit Pour Tous se charge de faciliter l'accès aux droits et subvenir à leurs premiers besoins (alimentaires, vestimentaires, déplacement) le temps de l'ouverture de ces droits.
- La professionnelle chargée de la mise en œuvre est : Caroline JANUEL, son mail : c.januel@untoitpourtous.org

L'accompagnement global a pour objectif de favoriser l'insertion et l'autonomie des familles : accès aux droits, aux soins, à la scolarité, à l'apprentissage du français, à l'insertion professionnelle... Après 12 mois de suivi la famille quitte le dispositif, un relais est assuré par les assistantes sociales de secteur et autres partenaires.

Rôle des Bénévoles

Les familles accueillies ne parlent pas le français, elles arrivent dans une ville inconnue, sont souvent démunies et peuvent avoir vécu des traumatismes. Ces familles ont une histoire, une culture différente de la nôtre. Elles ont leurs forces, leur volonté et leur capacité à se reconstruire un avenir. L'accompagnement par les bénévoles représente un maillon dans une chaîne d'évènements qui doit favoriser leur autonomie et leur intégration.

L'accompagnement bénévole est complémentaire aux actions professionnelles et n'a pas vocation à s'y substituer. Si les visites sont plus nombreuses les 3 - 6 premiers mois elles doivent pouvoir s'espacer progressivement (il ne s'agit pas d'une présence journalière mais adaptée aux besoins des familles).

Cadre d'intervention des adhérents auprès des familles syriennes

Les actions bénévoles, en coordination avec les salariés :

- Mise en service du logement avant l'arrivée de la famille (vérification propreté, petit ménage, premières courses alimentaires, rangements...)
- Faciliter la connaissance de la ville et de ses transports, savoir se déplacer et repérer les lieux indispensables aux démarches administratives, les écoles, les services de proximité...
- Aider au soutien scolaire des enfants.
- Aider à nouer des relations à l'extérieur
- Organiser des sorties et animations (pratique quotidienne du français, culture, nature, montagne)
- Privilégier l'orientation et la mise en relation des familles avec d'autres structures (Maison des Habitants, bibliothèque, etc.).
- Elargir les contacts entre les familles accueillies ;
- Participer à l'organisation des actions collectives, inciter les familles à s'y inscrire.

Modalités de fonctionnement

Les bénévoles qui se portent candidats pour l'accueil des familles entrent dans le fichier d'UTPT avec leurs coordonnées. Ils sont signataires de la Charte des adhérents et à jour de leur cotisation.

Lorsqu'une famille va arriver, le service communication lance un appel à bénévoles pour l'accueillir et la suivre. Une réunion préparatoire avant l'arrivée de la famille est organisée en présence des professionnelles pour déterminer les actions à venir.

Les liens bénévoles-salariés se concrétisent notamment par un calendrier, sur place dans l'appartement et par tous autres moyens si nécessaire (échanges de mails etc.).

Le groupe ainsi constitué participe aux réunions « groupe de parole » organisées tous les mois réunissant tous les bénévoles qui agissent dans le cadre du projet LAMI et aux sessions de formations qui peuvent être proposées.

Les principes – règles à respecter pour toutes personnes agissant dans le cadre de LAMI

- Principe de confiance et de bienveillance
- Respect de l'autre, de sa différence et de sa capacité d'autonomie (faire avec l'autre et pas à sa place)
- Le respect de la confidentialité des informations reçues

« Accompagner, c'est marcher à côté de quelqu'un, sur le même chemin et dans la même direction. Et en marchant ensemble, on discute, on raconte et on se raconte, mais surtout, on écoute l'autre ».

(Guide de l'accompagnateur)